

Information sur votre contrat  
[Voir la version en ligne](#)



ÉLECTRICITÉ

Cher(e) Client(e),

Vous êtes abonné(e) chez **E.Leclerc énergies** et nous vous remercions de votre fidélité.

Dans un marché de l'électricité en pleine évolution et en vue de la fin annoncée des tarifs réglementés, **E.Leclerc énergies** a décidé de mettre fin à l'offre actuelle et propose une nouvelle offre d'électricité. Cette nouvelle offre permet aux particuliers équipés d'un compteur Linky de piloter leur consommation d'électricité et de profiter du kWh à prix coûtant\*.

**Votre logement n'est pas équipé actuellement d'un compteur Linky, vous ne pouvez malheureusement plus bénéficier de l'offre E.Leclerc énergies.** Très bientôt, tous les foyers seront équipés d'un compteur Linky ! Pour savoir quand votre logement sera équipé, consultez le site <https://www.enedis.fr/le-compteur-linky-bientot-chez-vous>.

**Nous procéderons donc automatiquement à la résiliation de votre contrat actuel qui prendra fin au terme d'un préavis de 90 jours soit le 15 octobre 2021.** Vous devez vous rapprocher avant cette date d'un autre fournisseur afin d'assurer la continuité de fourniture de votre électricité.

Afin de faciliter le changement de fournisseur, nous avons négocié pour vous **une offre exclusive avec Alpiq**, producteur et fournisseur d'électricité depuis 1890. Pour toute souscription chez Alpiq, vous bénéficiez d'**une remise de 10%\*\* sur le prix de kWh HT** ainsi que d'un service client basé en France et joignable par téléphone, email, chat sans surcoût et si vous souscrivez avant le 15 août 2021, **profitez de 20 €\*\*\* reversés en Tickets E.Leclerc** sur votre carte de fidélité.

## Pour bénéficier de l'offre :

- Rendez vous sur le site internet Alpiq, en cliquant ci-dessous
- Ou par téléphone au 09 74 99 73 66 (du lundi au samedi de 09h à 20h - prix d'un appel local)

### Profiter de l'offre

**Votre numéro de contrat :**

**Votre numéro PDL :**

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et sommes à votre disposition pour gérer avec vous ce changement de contrat.

L'équipe E.Leclerc énergies

© 2021 E.Leclerc énergies

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**

\* kWh auxquels s'ajoutent l'abonnement de 6 € TTC/mois et les frais liés aux obligations réglementaires (contributions à la sécurité d'approvisionnement) - Avec un dispositif de plafonnement en cas de hausse.

\*\* La réduction est calculée sur le prix hors taxe des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité. Voir conditions sur site <https://particuliers.alpiq.fr>

\*\*\* Offre valable pour les clients E.Leclerc énergies, porteurs de la carte fidélité E.Leclerc, non équipés d'un compteur Linky au 15/07/2021, pour toute souscription à l'offre d'électricité Alpiq jusqu'au 15 août 2021. 20 € seront crédités en Tickets E.Leclerc sur la carte de fidélité du client E.Leclerc énergies, en une fois avant le 30/11/2021, sous réserve d'être client actif au 1er septembre 2021 et de ne pas avoir de factures impayées.

### Votre dernière facture

Si vous avez choisi la facturation bimestrielle, une facture vous sera envoyée à la date d'échéance du contrat, celle-ci reprenant la dernière période facturée au prorata temporis. Si vous avez choisi la facturation annuelle, nous mettrons fin à l'échéancier au terme du contrat; une facture sera alors établie au prorata de la période et vous sera envoyée. Le règlement devra intervenir aux conditions des CGV (Art7). Dans l'éventualité, où vous avez fait valoir vos droits au chèque énergie en adressant à E.Leclerc énergies votre chèque, nous nous engageons à vous rembourser, au prorata, l'ensemble de la valeur non utilisée.

### Vos données personnelles

Vous pouvez prendre connaissance des modalités de gestion de vos données personnelles en consultant l'article 14 des conditions générales de vente ainsi que la charte de protection des données personnelles E.Leclerc énergies accessible sur le site [www.energies.leclerc](http://www.energies.leclerc)

Conformément au Règlement (UE) Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril

2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous êtes informé que les données à caractère personnel vous concernant font l'objet d'un traitement, dont le responsable est la Société d'Importation Leclerc (SIPLEC), société coopérative à forme anonyme immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 315 281 113, sise 26 quai Marcel Boyer 94200 Ivry-sur-Seine, afin de vous adresser des communications, actualités et offres promotionnelles adaptées sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment. Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification desdites données, d'un droit d'opposition au traitement de vos données, d'un droit à l'effacement (ou droit à l'oubli), d'un droit à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous disposez enfin du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès.

Ces droits peuvent être directement exercés par courrier accompagné d'une copie de votre carte d'identité à l'adresse suivante : Service Clients Allô E.Leclerc - 26 quai Marcel Boyer - 94200 Ivry sur Seine. Vous pouvez aussi faire votre demande par courrier électronique accompagné d'une copie d'une pièce d'identité via le formulaire Allô E.Leclerc accessible [ici](#). En cas de réclamation, vous pouvez saisir l'autorité de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), située 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. SIPLEC SA - Société d'importation Leclerc - Fournisseur de l'offre énergies E.Leclerc, société coopérative à forme anonyme, RCS Créteil 315 281 113 au capital variable de 975 673 €, 26 quai Marcel Boyer 94 200 Ivry-sur-Seine

## **Réflexions**

*Dans un marché de l'électricité en pleine évolution et en vue de la fin annoncée des tarifs réglementés*

Là vous avez une réponse majeure au pourquoi du Linky. Avec celui-ci c'est plus simple de multiplier les offres de fournitures électriques.

La fin des tarifs réglementés, c'est la soumission de la fourniture d'électricité à la loi de l'offre et de la demande, donc un marché spéculatif et boursier. Quand l'offre est supérieure à la demande, le prix du kwh diminue, quand l'offre est inférieure à la demande, le prix du kwh augmente.

Pour maintenir la rentabilité des offres électriques il suffit d'agir sur la production d'électricité.

Un couac, quel qu'il soit, et la bourse dévisse ...

*Cette nouvelle offre permet aux particuliers équipés d'un compteur Linky de piloter leur consommation d'électricité et de profiter du kWh à prix coûtant.*

Avec le compteur Linky vous allez pouvoir "piloter" votre consommation d'énergie ...

A partir d'une courbe de consommation qui en dit beaucoup sur votre manière de consommer l'électricité, ce qui relève de la vie privée ... Que les fournisseurs disposent des informations nécessaires pour établir leurs factures est normal, mais qu'ils disposent de moyens d'entrer dans votre vie privée est anormal et montre un manque de respect à ce niveau.

En outre lequel d'entre-vous est capable d'affirmer à partir d'une courbe de consommation quelle partie indique une consommation anormale ?

De plus si vous lisez la partie sur *la protection des données*, surtout personnelles, vous constaterez que vous avez plusieurs droits dont celui qui vous permet de refuser le traitement de vos données. Toutefois si vous ne mettez pas en œuvre ce droit, le fournisseur peut faire l'usage qu'il veut de vos données personnelles sans avoir auparavant obtenu votre acceptation. C'est le monde à l'envers, là où votre consentement devrait être obligatoire, c'est votre refus que vous devez exprimer.

Je vous enjoins toutefois à récupérer les deux textes :

- Règlement (UE) Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016
- La loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée

Afin de vérifier la conformité du chapitre "Vos données personnelles" par rapport à ces textes.